



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction des Routes et des Transports

SGT - Pôle Administratif et Foncier

Affaire suivie par : Mme Bourguignon
Poste: 77.49

2010-CP-3000

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 12 février 2010

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 117
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS
ALIÉNATION, À TITRE ONÉREUX,
DE PARCELLES DÉPARTEMENTALES**

Politique sectorielle n° 6	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES
Secteur d'intervention n° 62	Routes et Voirie
Programme 2001P026	Acquisitions foncières pour les RD hors PME (recettes)

Données financières	CP 2010
Montant réservé pour ce rapport :	3 932 €

L'aménagement de la Route Départementale n° 117 sur le territoire de la commune de JOUY-EN-JOSAS a laissé subsister des surplus de terrains qui n'ont jamais été affectés à la voirie routière, situés au lieudit "la Vallée d'Enfer".

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) a ainsi sollicité auprès du Département l'acquisition de 4 626 m² issus des parcelles cadastrées section AM n° 122 et 125, nécessaires à la réalisation d'un dispositif d'assainissement.

Ces parcelles font d'ailleurs l'objet d'un emplacement réservé (n° 5) au Plan d'Occupation des Sols de JOUY-EN-JOSAS, destiné à des aménagements paysagers et de régulation des eaux pluviales.

Ces emprises seraient cédées au prix du marché immobilier local, à savoir 0,85 €/m², soit un montant total de 3 932 euros conformément à l'estimation de France Domaine, réalisée sur des parcelles contigües, de même nature et zonage (N).

Dans la mesure où la conservation de ces emprises ne présente aucun intérêt pour le Département, je vous propose d'approuver leur aliénation au bénéfice du SIAVB, et de m'autoriser, au nom du Département, à signer l'acte de vente à intervenir.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :